

# MAIRIE DE NEUILLY-SOUS-CLERMONT

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 19.

Qui ont pris part à la délibération : 18 aux points 1 et 2, puis 19.

Convocation : 09/08/2021.

L'an deux mille vingt et un, et le dix septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe CHEMIN, Maire de la commune.

**Présents :** M. Christophe CHEMIN, M. Mathieu BARBERY, Mme Murielle RAVIART (arrivée à 19h18), M. Jean-Pierre OCULY, Mme Céline VITEL, M. José MENDES GONCALVES, Mme Anne FRERET, Mme Aline HUTIN, M. Gervais RABASTÉ, M. Sébastien ROUSSEAU, Mme Sofia GEFFROY, Mme Katia BELLEBOIS, M. Clément DELAHAYE, Mme Mélanie BOULANGER, M. Gaëtan DEBAËR, et M. Xavier GÉRARD.

**Excusés :** M. Philippe LEJEUNE qui donne pouvoir à M. Christophe CHEMIN.  
Mme Myriam DRUET qui donne pouvoir à M. Gaëtan DEBAËR.  
Mme Ingrid D'ARANJO qui donne pouvoir à M. Xavier GÉRARD.

**Secrétaire :** M. Jean-Pierre OCULY.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 04 juin 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'ajout des points supplémentaires suivants :

- Rapport d'activité du SE 60.
- Remboursement location de salle

### **1- ENCAISSEMENT DE CHEQUES.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'encaissement des chèques suivants :

- 105.52 euros M. Bruno Rongeau – Enlèvement de déchets verts par le service technique communal (23 avril 2021).
- 64.60 euros – Mme Léone Orget – Nettoyage parcelle par le service technique communal (13 avril 2021).

### **2- REMBOURSEMENT ARRHEES LOCATION DE SALLE.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le remboursement des arrhes versés pour la location de la salle polyvalente aux personnes suivantes :

- M. Christophe Chemin - location du 15 janvier 2021.
- M. David Fagard – location du 28 août 2021.
- M. Samuel Ducrot – location du 03 octobre 2020.
- M. Michaël Langlois – location du 11 juin 2021.
- M. Cédric Couture – location du 28 août 2021.
- Mme Hélène Taraski location du 18 septembre 2021

### **3- DECISION MODIFICATIVE.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative suivante :

Les sommes budgétées pour la remise en peinture de la grille du cimetière et la salle polyvalente ont été affectées en investissement. Or il faut les affecter en fonctionnement.

Par ailleurs, la commune a réalisé des travaux sur le réseau d'eau pluviale dans la rue Pierre Jacques (COLAS) en 2020. Les travaux ont été imputés à l'article 21531 – Réseaux d'adduction d'eau.

Monsieur le Trésorier de Clermont a rappelé que conformément à l'instruction codificatrice M14, l'utilisation de l'article 21531 est réservée aux communes de moins de 500 habitants dont le service d'eau est géré dans le budget principal de la commune. Et les immobilisations enregistrées dans les comptes 21531 et 21532 doivent obligatoirement être amorties.

La commune a plus de 500 habitants et ne gère pas un service d'eau, il convient de régulariser cette somme de 9 396 € par une opération d'ordre patrimoniale (041), après avoir modifié le BP par une décision modificative. Dépenses : 21538-041 et recettes 21531-041), suivi d'une exécution budgétaire.

INVESTISSEMENT Dépenses				INVESTISSEMENT Recettes			
Chap	Article	motif	montant	Chap	Article	motif	montant
041	21538	Régl imputation réseau EP	9 396.00	041	21531	Régl imputation réseau EP	9 396.00
169	21316	Bascule en fonctionnemnt	-2 000.00	021		Diminution vit section a section	-5 000.00
140	21318	Bascule en fonctionnemnt	-3 000.00				

FONCTIONNEMENT Dépenses				FONCTIONNEMENT Recettes			
Chap	Article	motif	montant	Chap	Article	motif	montant
023		Diminution virt section a section	-5 000.00				
011	615221	Dépenses de fonctionnement	5 000.00				

#### **4- ASSURANCE STATUTAIRE – CONTRAT GROUPE.**

Monsieur le Maire explique que le contrat groupe convenu avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Oise a pris fin au 30 juin 2021. Un appel d'offres a été relancé par le CDG 60.

Après examen du résultat de l'appel d'offre, le bureau municipal a décidé de contracter directement avec la société Gras Savoye.

#### **Le Maire expose :**

- que Gras Savoye a adressé une proposition tarifaire visant à assurer tant les agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC.

#### **Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

**Vu** le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances ;

#### **DÉCIDE**

**Article 1 :** D'accepter la proposition suivante :

#### **GRAS SAVOYE courtier, gestionnaire et GENERALI assureur**

➤ **Pour les collectivités dont le nombre d'agents CNRACL est égal ou supérieur à 10 agents**

**Contrat ayant pour objet d'assurer les agents affiliés à la CNRACL.**

**Le contrat est géré sous le régime de la capitalisation.**

**Les conditions d'assurance sont les suivantes :**

➤ *Date d'effet de l'adhésion : 1<sup>er</sup> juillet 2021*

➤ *Date d'échéance : 30 juin 2023 (possibilité de résilier à l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier, avec un préavis de 2 mois)*

➤ *Niveau de garantie :*

❖ *décès ;*

❖ *CITIS : accidents de service, maladies imputables au service (y compris temps partiel thérapeutique), accidents de trajet ;*

❖ *longue maladie, longue durée (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office) ;*

❖ *maternité, paternité et accueil de l'enfant et adoption ;*

❖ *incapacité (maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire) avec une franchise de*

*10 jours continus par arrêt.*

➤ *Taux de cotisation : 6,86 %*

➤ *La base de l'assurance est constituée du traitement indiciaire brut soumis à retenue pour pension et des composantes additionnelles retenues suivantes :*

- Nouvelle bonification indiciaire (NBI).

➤ **Contrat a pour objet d'assurer les agents affiliés à l'IRCANTEC**

Le contrat est géré sous le régime de la capitalisation.

Les conditions d'assurance sont les suivantes :

- Date d'effet de l'adhésion : 1<sup>er</sup> juillet 2021
- Date d'échéance : 31 décembre 2025 (possibilité de résilier à l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier, avec un préavis de 2 mois).
- Niveau de garantie :
  - ❖ accidents du travail, maladies professionnelles, accidents de trajet ;
  - ❖ incapacité de travail en cas de maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours continus pas arrêt, de maladie grave, de maternité, de paternité et accueil de l'enfant, d'adoption, d'accident non professionnel.

Taux de cotisation : **1,73 %**

- La base de l'assurance est constituée du traitement indiciaire brut soumis à retenue pour pension.

(**Note** : les collectivités/établissements qui n'ont pas au sein de leur effectif de fonctionnaire non affilié à la CNRACL ou d'agent affilié à l'IRCANTEC peuvent avoir un intérêt de retenir, dès à présent, cette garantie. Si au cours de la durée d'exécution du contrat, des fonctionnaires ou agents relevant de cette couverture étaient recrutés, il ne serait pas nécessaire de délibérer à nouveau.)

**Article 2 : Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à adhérer au contrat assurance statutaire couvrant les risques financiers liés aux agents, fonctionnaires ou non titulaires.**

#### **5- CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CAL.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le CAL pour que la commune participe aux frais d'inscriptions des jeunes de la commune aux ateliers du CAL pour la saison 2021/2022.

#### **6- AVENANTS AU MARCHÉ DE GESTION D'UN ACCUEIL DE LOISIRS.**

Le Conseil Municipal, 18 pour, 1 contre (Mme Ingrid D'ARANJO), autorise Monsieur le Maire à signer un avenant au marché de gestion d'un accueil collectif pour mineurs, prolongeant la durée du marché du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 octobre 2021.

Le Conseil Municipal, 18 pour, 1 contre (Mme Ingrid D'ARANJO), autorise Monsieur le Maire à signer un second avenant pour acter le recrutement de 2 nouveaux animateurs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 :

- Le premier pour palier à l'absence de Fabrice Naudot qui prend les fonctions de Direction du centre de loisirs au 1<sup>er</sup> septembre 2021
- Le second pour remplacer l'animateur mis à disposition par la mairie au 1<sup>er</sup> septembre 2021.

La participation financière s'élève à 11 675.57 euros.

#### **7- SUBVENTION PARCOURS DU COEUR.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le versement d'une subvention d'un montant de 120 euros à la Fédération Française de Cardiologie.

#### **8- AVENANT AU CONTRAT DE MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LE PRESBYTERE.**

Monsieur le Maire explique que la proposition d'avenant n'est pas parvenue à la mairie. Ce point sera abordé ultérieurement.

#### **9- FRAIS DE SCOLARITE 2020-2021.**

Monsieur le Maire présente l'état détaillé des frais de fonctionnement qui déterminent le montant des frais de scolarité des enfants domiciliés hors commune.

Charges de gestion courante	24 361 €
Fournitures	11 717 €
Sorties et transport	0 €
Personnel	92 865 €
Total	<u>128 943 €</u>

Le nombre total d'enfants scolarisés à Neuilly-sous-Clermont à la rentrée de septembre 2020 s'élevait à 201 enfants.

Le montant des frais s'élève donc à 641,51 € / enfant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à réclamer les frais aux communes de résidence des enfants scolarisés à Neuilly-sous-Clermont.

## **10- PARTICIPATION AUX FRAIS DU RASED.**

Monsieur le Maire présente l'état des frais annuels de fonctionnement du Réseau d'Aide Sociale à l'Enfance en Difficulté (RASED).

Les communes adhérentes participent à hauteur du nombre d'élèves scolarisés sur leur commune au 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Les frais de fonctionnement se détaillent comme suit :

- Eau	169.60€
- Electricité	876.30€
- Téléphone et internet	737.00€
- Fournitures éducatives	532.49€
- Frais de personnel	662.18€
- Assurance	76.10€
- Abonnement	0.00€
- Copies	43.63€
Total	<u>3 097.30€</u>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à réclamer le prorata des frais de fonctionnement aux communes concernées suivantes :

<b>Communes</b>	<b>Nombre d'élèves</b>	<b>Participation</b>
Neuilly-sous-Clermont	201	564,42 €
Cambronne-lès-Clermont	142	398,75 €
Catenoy	155	435,25 €
Nointel	107	300,46 €
Breuil le Sec	263	738,52 €
Breuil le Vert	235	659,90 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 103</b>	<b>3 097,30€</b>

## **11- DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL REGIONAL DES HAUTS DE FRANCE POUR LA RESTAURATION DU PORCHE DU PRESBYTERE.**

Monsieur le Maire sollicite la Région des Hauts de France pour une aide au financement de la restauration du porche du presbytère communal.

Les travaux se détaillent comme suit :

Devis entreprise Mahutte	48 055.00 € HT
Région HDF	24 027.00 € HT
Commune	24 028.00 € HT

Il s'agit de démonter le porche en conservant le mur de clôture en moellons côté rue et de remonter le porche en le consolidant et en le redressant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide de la Région Hauts de France pour le financement du projet.

## **12- LEVEE DE PRESCRIPTIONS DE RETENUES DE GARANTIES.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter l'autorisation de relever les retenues de garantie de la déchéance quadriennale suivantes :

VB PEINTURE	144.08 €
VB PEINTURE	144.10 €
VB PEINTURE	72.62 €
VB PEINTURE	71.50 €
VB PEINTURE	68.01 €

Ces retenues de garantie sont prescrites car de plus de 4 ans, de ce fait, il faut délibérer pour lever la prescription et pouvoir verser les sommes dues à l'entreprise.

### **13- DEMANDE DE SUBVENTION – TRAVAUX DE VOIRIE.**

Monsieur le Maire présente le courrier reçu des services du Département de l'Oise.

Il propose de soumettre le dossier de mise en place de 2 coussins berlinois dans la rue du Poirier Jacob.

Suite au diagnostic sécurité dans les traversées du village du cabinet ISR et au sondage fait pour les habitants de la rue du Poirier Jacob, il a été décidé la pose de 2 coussins berlinois pour ralentir la vitesse des véhicules dans la rue.

#### **MONTANT DES TRAVAUX H.T :**

Devis 4 429.50 € HT

#### **FINANCEMENT :**

◆ Conseil Départemental (33%)	1 461.74 €
◆ Commune	2 967.76 €

TOTAL (100 %)	4 429.50 €
---------------	------------

Après débat, le Conseil Municipal, 18 pour, 1 contre (M. Gaëtan DEBAËR), autorise Monsieur le Maire à solliciter le Département de l'Oise pour l'aide au financement des travaux, dans le cadre des crédits d'Etat « Amendes de police ».

### **14- RAPPORT D'ACTIVITES DU SE60.**

Le Maire informe que le Syndicat d'Energie de l'Oise a adressé son rapport d'activités 2020.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. »

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé des représentants de la commune au Syndicat, à l'unanimité,

- prend acte du rapport d'activités 2020 du Syndicat d'Energie de l'Oise.

### **15- REMBOURSEMENT LOCATION DE SALLE.**

Monsieur le Maire explique que lors de la location de la salle polyvalente des 27 et 28 août 2021, une erreur dans les tarifs a été faite. Il convient donc de rembourser la locataire pour son règlement de 350.00 euros payé à tort (réservation sur 1 journée et non sur le week end).

Le chèque de 180 euros sera encaissé en règlement de la salle pour 1 journée après le remboursement des 350.00 euros payés à tort.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le remboursement du règlement de 350.00 euros.

### **16- QUESTIONS DIVERSES.**

Aucune

### **17- INFORMATIONS DIVERSES.**

#### **Documents :**

- ▶ Modification des attributions de compensation – CCC.
- ▶ Journées du patrimoine – permanence église en binôme.
- ▶ Prescription du PLUi-H-M – courrier de la CCC.
- ▶ Rapport d'activité 2020 du SMDO

**Calendrier :**

- ▶ Samedi 18 septembre → Fête de la Saint-Christophe à 18h30 à Auvillers, Feux d'Artifice.
- ▶ Samedi 18 et dimanche 19 septembre → Journées du patrimoine – permanences à l'Église de 14h à 16h et de 16h à 18h.
- ▶ Dimanche 26 septembre → Nettoyons la Nature en collaboration avec les Centres LECLERC. 9h30 aux écoles de l'Orme.
- ▶ Samedi 02 octobre → Octobre Rose, marche du CODEP.
- ▶ Vendredi 19 novembre → Soirée Beaujolais Nouveau.
- ▶ Dimanche 05 décembre → Marché de Noël.
- ▶ Samedi 11 décembre → Colis des anciens.
- ▶ Mercredi 15 décembre → Noël des enfants.

Séance levée à 21h16.

Le Maire, Christophe CHEMIN.

